

Évaluation environnementale de projets d'aménagement

Paul-Henri Baudry

Elisabeth Lehec

BURGEAP est une filiale de la société **GINGER** depuis 2016. C'est un **bureau d'études en environnement** dont les objectifs sont :

- Préserver l'environnement,
- Participer à la réalisation de villes durables,
- Accompagner les entreprises écoresponsables,
- Favoriser la transition énergétique.

L'équipe AMD (aménagement durable) est chargée de la création de dossiers réglementaires, elle intervient sur 5 missions différentes :

- AMO réglementaire ;
- Demande d'examen au cas par cas ;
- Étude d'impact de permis de construire, permis d'aménager, ZAC ;
- Évaluation Environnementale de PLU ;
- Dossier d'Autorisation Environnementale Unique.

Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?

L'évaluation environnementale vise à concevoir des projets et programmes de moindre impact sur l'environnement. C'est une démarche d'amélioration intégrant l'environnement dans toutes les phases de vie d'un projet, depuis sa conception jusqu'à son démantèlement, et de mise en œuvre d'un plan ou programme, pour en limiter les impacts.

Il existe 3 procédures différentes :

- La clause filet
- Le cas par cas
- L'étude d'impact

Le tableau annexe à l'article R122-2 permet d'identifier la procédure à suivre.

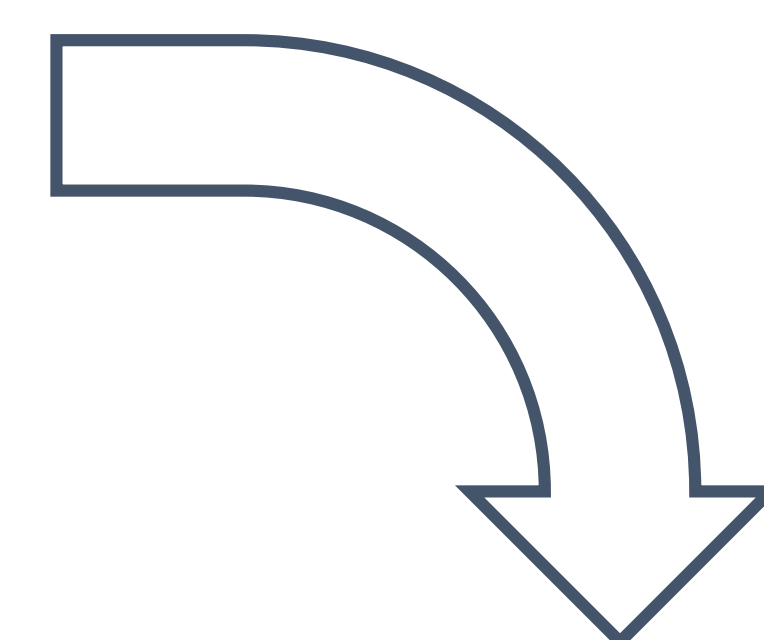
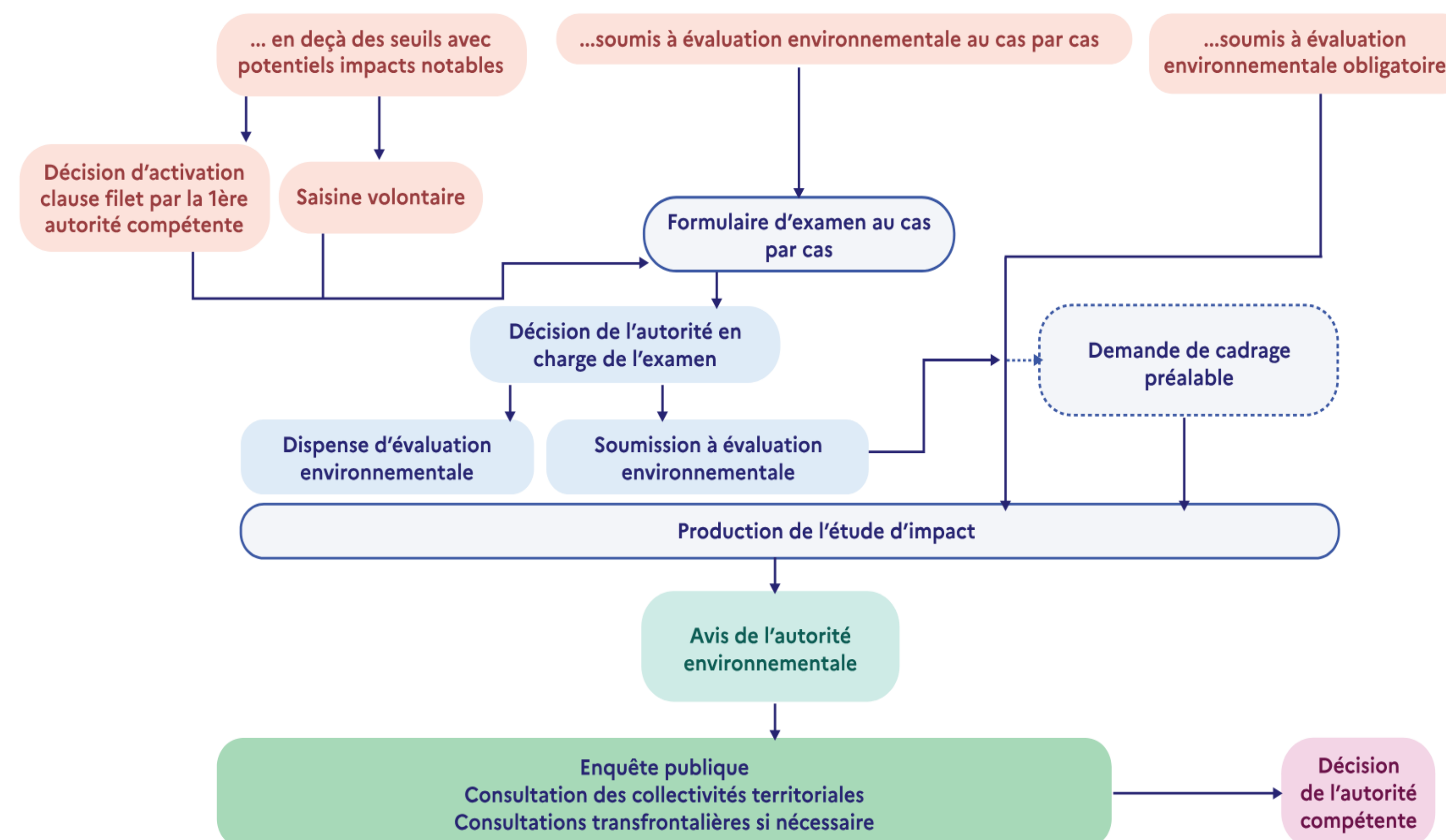


Schéma récapitulatif de l'évaluation environnementale :



Exemple de seuils fixés par l'article R122-2

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

Exemple de mission réalisée par GINGER BURGEAP :

Rénovation d'un ancien hôpital dans le centre de Paris :

Lot 1 : 1 bâtiment neuf :

- 52 logements dont 25 en LLI
- Bâtiment en R+6, R-3
- 8194m² de SDP

Lot 2 : 2 bâtiment à réhabiliter :

- 55 logements dont 21 en LLI
- Bâtiment en R+3
- 7155m² de SDP



Perspective du lot 1

Principaux enjeux relevés :

Géotechniques : les sols ont de bonne à très bonne compacité, sauf pour les remblais présents en surface.

Acoustiques : absence de risque de dommage dû aux passages de RER et perception tactile pour les logements les plus proches de l'avenue pour quelques trains les plus énergétiques. Il existe un risque de perception de bruit solidien au passage des RER.

Trafic : Les 107 logements prévus par le projet contribueront à l'augmentation de la circulation sur le site à long terme.

CATÉGORIES de projets

CARACTÉRISTIQUE du projet au regard des seuils et critères de la catégorie

39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Projet de construction d'un bâtiment et de rénovation de 2 autres, qui crée une surface de plancher supérieur à 10 000m ² (environ 15 000 m² prévus)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus (environ 60 places prévues)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Création d'équipements culturels type salle de concert et d'exposition. (création d'un CINASPIC)